

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nominique**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 août 2017, à la salle « J.-Anthime-Lalande », à dix-huit heures trente, à laquelle séance étaient présents (es) :

Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle
Madame la conseillère : Chantal Thérien
Monsieur le conseiller : Ignace Denuite
Madame la conseillère : Carole Tremblay

formant quorum sous la présidence de :
Monsieur le maire Georges Décarie

ABSENTS : Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas
Madame la conseillère: Nathalie Auger
après avoir reçu l'avis requis par la loi.

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation d'appel d'offres – entretien des chemins d'hiver
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée.

1 **Résolution 2017.08.251**
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2 **Résolution 2017.08.252**
Autorisation d'appel d'offres – entretien des chemins d'hiver

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver est terminé;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été effectué et qu'aucune soumission n'a été reçue en date d'ouverture des soumissions le 16 août 2017;

CONSIDÉRANT que l'objectif visé est d'assurer un déneigement sécuritaire des chemins en tout temps, tout en minimisant l'épandage de sable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général, ou son remplaçant, à procéder à nouveau aux différentes étapes d'appel d'offres publiques dans le but d'octroyer un contrat pour l'entretien des chemins d'hiver, selon les options suivantes : 1 an, 3 ans et 5 ans.

ADOPTÉE

3 Période de questions

4 **Résolution 2017.08.253**
Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Georges Décarie
Maire

Georges Décarie
Maire

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.